

DEC190423DGDS

**Décision portant nomination de Mme Laurence MANOLAKAKIS aux fonctions de chargée de mission à temps partiel.**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Laurence MANOLAKAKIS, chercheuse au CNRS, Chargée de Recherche, est nommée chargée de mission auprès du Directeur Général Délégué à la Science pour la DAPP, Direction rattachée à la DGDS du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Sa mission a pour objet, le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR

Pour l'exercice de cette mission, Mme Laurence MANOLAKAKIS demeure affectée à l'UMR8215-TRAJECTOIRES.

**Article 2**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019, Mme Laurence MANOLAKAKIS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la Délégation IdF Meudon.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/02/2019

Le président-directeur général  
Antoine Petit